



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE LES CÈDRES

Avant de mettre de l'avant des projets de réfection d'ouvrages appartenant à Hydro-Québec dans le secteur du fleuve St-Laurent situé entre le lac St-François et le lac St-Louis, une réflexion globale sur la gestion des niveaux d'eau devrait être faite. Depuis quelques décennies, cette gestion est si drastique, contre-nature et archaïque que les résidents de Pointe-des-Cascades ont constaté que des populations complètes d'espèces fauniques et floristiques sont disparues du bassin de Pointe-des-Cascades.

1. OBSERVATIONS ET IMPACTS

1.1 Débit et niveau

Le fleuve St-Laurent est un des plus importants joyau du patrimoine écologique du Canada et mondial. Il a été gravement perturbé par les activités humaines, en particulier par Hydro-Québec lorsqu'en 1959, 80% de son débit moyen annuel a été détourné vers le canal de Beauharnois. Une des conséquences environnementales négatives de ce détournement est l'assèchement du lit du fleuve... Suite à l'installation des ouvrages de retenue du bassin de Pointe-des-Cascades, le lit du fleuve est grandement asséché durant 7 mois par an, de la mi-novembre à la mi-juin environ, pour ne laisser qu'un filet d'eau près de la rive sud. Les photos jointes à la fin du texte parlent d'elles-mêmes...

Dans la presque totalité des zones où il reste de l'eau, elle est très peu profonde... inutilisable par la faune et l'homme.

Il est à noter que la période d'assèchement est maintenue pendant deux mois de plus à Pointe-des-Cascades que dans les bassins situés en amont.

Chaque printemps, alors que la majeure partie du lit du fleuve est asséchée, une végétation et une faune riveraine s'installent. À la fin de juin, tout est détruit lorsqu'inondé par le rehaussement du niveau de l'eau.

À l'inverse, chaque automne, alors que la faune aquatique et riveraine se prépare à passer l'hiver, soudainement, en novembre, le niveau d'eau est abaissé. Les tortues, grenouilles, nectures, rats musqués, escargots, écrevisses, etc. se retrouvent à sec et meurent.

1.2 Vidanges des fosses

Lors de l'abaissement du niveau en novembre, dans la superficie asséchée, des fosses se forment et des espèces fauniques s'y trouvent captives. Comme ces fosses gèlent complètement l'hiver, les poissons et autres espèces périraient. Alors, pendant plusieurs jours en novembre, des équipes de techniciens de la faune effectuent une vidange de ces fosses. Les poissons sont capturés à l'aide de seines et de pêches électriques, mis dans des bacs et puis déplacés en hélicoptère vers le courant principal. Seuls les poissons sont ainsi sauvés... et ce n'est que temporaire. En effet, à chaque hiver depuis environ une dizaine d'année, on observe des hausses subséquentes du niveau de l'eau. Le niveau est relevé quelques jours puis ré abaissé, et aucune vidange n'est alors effectuée, causant la mortalité des individus qui restent prisonniers des bassins secondaires.



1.3 Faune, flore et humain

Dans le bassin de Pointe-des-Cascades, on ne retrouve plus de tortues, de grenouilles, de nectures, de rats musqués, de castors, etc., parce que la gestion du niveau de l'eau est sauvage et impitoyable pour eux. En conséquence de cette gestion artificielle et destructrice du niveau de l'eau, la flore riveraine et la faune naturelles et indigènes sont gravement affectées. Le segment du fleuve St-Laurent situé devant la municipalité de Pointe-des-Cascades, désormais appelé un "tronçon résiduel", est très peu colonisé par la faune et la flore parce que trop perturbé. Seules les espèces envahissantes non désirables en profitent, dont les renouées blanches et rouges et le phragmite qui abondent et colonisent tous les milieux exondés disponibles avant la remise en eau à l'été.

Les riverains et plaisanciers, en plus d'avoir un paysage ravagé et un écosystème gravement perturbé, n'ont pas accès au fleuve et ne peuvent profiter de ce paysage pendant 7 mois de l'année, incluant près de la moitié de la belle saison ! Même durant la saison de pleine eau, peu d'accès sont disponibles aux utilisateurs à la grandeur du tronçon résiduel.

Résumé des impacts de l'assèchement du lit du fleuve:

- Disparition de populations de nombreuses espèces fauniques et floristiques, tel que les tortues, les grenouilles, les nectures tachetées, les rats musqués, les anguilles, les quenouilles, etc. (observations des résidents).
- Destruction d'espèces fauniques captives des fosses lors du rehaussement et rabaissement du niveau en hiver.
- Perte de l'accès à l'eau et de la jouissance du paysage naturel.
- Diminution importante de la valeur des propriétés de centaines de riverains ayant accès ou vue sur le fleuve.
- Secteur riverain de la municipalité de 60 terrains non développés depuis des années.

2. POURQUOI UNE TELLE GESTION DU NIVEAU D'EAU ?

Selon Hydro-Québec, le niveau bas doit être si bas et ce de novembre à juin pour les raisons suivantes :

1. Protéger les ouvrages de retenue de la débâcle des glaces au printemps.
2. Permettre à l'Esturgeon jaune de monter frayer sur sa frayère ancestrale, le bassin de Pointe-des-Cascades.

2.1 Les glaces

Lors du verglas en 1998, des quantités exceptionnelles de glace ont dévalé le bassin de Pointe-des-Cascades et les ouvrages ne semblent pas avoir été affectés. Est-ce que la débâcle porterait réellement préjudice aux ouvrages ? Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres options plus viables et actuelles ?

2.2 La fraie de l'Esturgeon jaune

Les portes situées en aval du bassin de Pointe-des-Cascades doivent être maintenues ouvertes afin de permettre à l'Esturgeon de monter dans le bassin... Le fait-il vraiment ? À notre connaissance, aucune étude ne documente cette prémisse, ce n'est qu'une hypothèse. Et s'il le fait, n'y aurait-il pas d'autres options plus viables et actuelles ? Il semble évident qu'en 2018, aucun ouvrage ne devrait empêcher le passage du poisson et sa reproduction; les passes migratoires sont maintenant incontournables.



3. DEMANDES

Nous croyons que les niveaux d'eau sont gérés sur la base de prémisses et d'hypothèses non démontrées, que ces manières de faire sont inappropriées et archaïques et qu'elles doivent être révisées sur la base de données scientifiques réelles, avec des connaissances actuelles et les règles de l'art actualisées.

Nous demandons au Bureau d'audiences publiques d'exiger une réflexion globale et que les connaissances biologiques et écologiques nécessaires à la compréhension de la situation actuelle soient obtenues et que des solutions soient apportées dans le respect de la nature et des utilisateurs du milieu.

Entre autres options qui devraient être considérées, il y a :

- L'installation d'une passe à poisson en remplacement de l'ouverture des portes (Loi des pêches).
- La possibilité de conserver un niveau d'eau médian plutôt que bas, permettant de :
 - minimiser quand même la formation de glace;
 - éviter d'avoir à vidanger les îlots où les poissons et autres animaux se retrouvent captifs et ne peuvent rejoindre le courant principal;
 - donner accès à l'eau aux riverains et autres plaisanciers tard en automne, à l'hiver, au printemps et au début de l'été, car même durant la saison hivernale, la pêche sur la glace est impossible;
 - redonner ce paysage magnifique à tous;

**PLUTÔT QUE DE L'APPELER LE "TRONÇON RÉSIDUEL",
REDONNONS SON NOM AU FLEUVE SAINT-LAURENT !**





Ancienne voie maritime... À Pointe-des-Cascades



Derrière : la nouvelle voie maritime à Beauharnois
Devant : la pointe nord-est du bassin asséché de Pointe-des-Cascades



Bassin asséché de Pointe-des-Cascades, vue vers le sud-est.



Bassin asséché de Pointe-des-Cascades, vue vers le sud.



Bassin asséché de Pointe-des-Cascades, vue vers le sud.



Bassin asséché de Pointe-des-Cascades, vue vers le sud-ouest.